

Avis publics



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA-150

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2019, a adopté le règlement suivant :

RCA-150 *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-150) afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue*

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 5 juin 2019.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement